

# VALIDATION DES CERTIFICATS OPTIONNELS AU COURS DU 2<sup>nd</sup>e CYCLE

PAR ANTICIPATION (validés au cours du cycle 1)	RESTE A VALIDER AU COURS DU CYCLE 2
- 0 CO - 0 UE de master	- Soit 3 CO - Soit 2 CO + 1 UE de Master
- 1 CO (CIRM 1)	- Soit 2 CO - Soit 1 Co + 1 UE de Master
- 1 CO (CIRM 1) - + 1 ou 2 UE de Master	- Soit 1 CO - Soit 1 UE de Master
- 1 UE de Master	- Soit 2 CO - Soit 1 Co + 1 UE de Master
- 2 UE de master	- Soit 2 CO - Soit 1 Co + 1 UE de Master (en effet, seule 1 UE de Master par anticipation ne sera prise en compte pour le cycle 2)

**CAS PARTICULIERS** : les étudiants qui souhaitent se prévaloir d'un diplôme précédent (UE de Master) obtenu en dehors du cadre des études de Médecine doivent faire une demande d'équivalence (par écrit)

Conditions :

- Cette UE de Master doit avoir été validée depuis moins de 3 ans
- Elle ne doit pas avoir été « consommée » pour une autre équivalence (ex : passerelles)

\*\*\*\*\*

**Une seule UE de master sera prise en compte / cycle**

**Un CO ou une UE de Master devra obligatoirement être fait durant le cycle 2**